



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2022/ 66

***Réunion du 13 septembre 2022 à 19h00
sous la Présidence de Mme Françoise PAYEN, 1^{ère}
adjointe***

Date de convocation : 06/09/22

Date d'affichage : 06/09/22

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 15

Votants : 25

Présents: Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET et Mme Magali ROGER.

Excusés avec pouvoir de vote : M. Francis BOLY a donné pouvoir de vote à Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à Mme Martine BAUDART, Mme Geneviève COSSON a donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT a donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Valentine DION a donné pouvoir de vote à Mme Eva DERVIN, M. Jean DUCASTEL a donné pouvoir de vote à M. Marc DESGEORGES, M. Yann DUGARD a donné pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN, Mme Annie FESTUOT a donné pouvoir de vote à M. Hubert RENOLLET, M. Benoît LAIES a donné pouvoir de vote à Mme Marie-Claude BERGERY, Mme Patricia LESUEUR a donné pouvoir à M.. Dominique CARPENTIER

Secrétaire de séance : Mme Magali ROGER

OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE AH 352 à VOUZIERS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2241-1 et L.2122-21 ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à cette acquisition nécessaire pour favoriser le développement de logements seniors dans le centre-bourg ;

Considérant que la ville a étudié, en collaboration avec Espace Habitat, la faisabilité d'un projet de construction d'environ 7 logements sur des terrains situés à l'arrière de la rue Chanzy ;

Considérant que pour engager la procédure, la ville souhaite acquérir la parcelle cadastrée AH 352 sur laquelle sont implantés les anciens terrains de tennis appartenant à l'association l'Etoile Bleue d'une superficie de 1 306 m², qui constitue la moitié de l'emprise nécessaire au projet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- D'AUTORISER l'acquisition, par la Ville de Vouziers, de la parcelle cadastrée AH 352 pour un montant de 18 500€, hors frais de notaire.

- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à intervenir.

Fait en mairie le
Le Maire,
Yann DUGARD

